

*Thierry Brugvin
Lipha-Paris Est
Sociologue
Thierry.brugvin@gmail.com
Panel confirmé
Français*

LA RELOCALISATION : UNE SOLUTION CONTRE LA CRISE DE SOUVERAINETE ?

Communication pour le
26th World Congress of Political Science
10 to 15 July 2021, Virtual
Souveraineté et Crise / Souveraineté en Crise
RC36 Political Power

Abstract

La souveraineté est à présent utilisée de manière générale porte aussi bien sur l'organisation fédérale ou le gouvernement (régional, continental...) . Il y existe diverses définitions et conceptions théoriques du fédéralisme politique. Au plan théorique, on distinguait autrefois, le fédéralisme institutionnel et démocratique (politique), dit "hamiltonien", le fédéralisme intégral (ou général) et social de (Proudhon) et enfin le fédéralisme intégral libéral (Hayek). Cependant, Robert Redflood différencie ainsi l'État fédéral et la confédération . Au plan théorique l'État fédéral se situe entre ces deux pôles opposés de l'État et de la confédération . La mondialisation néolibérale s'oppose à la relocalisation économique. Cette dernière s'inscrit dans une lutte contre la délocalisation et la perte d'autonomie du développement économique local. Elle consiste à produire localement afin de développer son autonomie économique, politique, culturelle et à diminuer son empreinte écologique et son empreinte carbone notamment.

La relocalisation comme la souveraineté peut être pro-social ou pro-libéral concernant la politique économique intérieure (continentale, nationale, locale. Quand au nationalisme, il peut être droite, d'extrême droite ou de gauche, mais aussi économique et/ou culturelle (l'identité) ; défensif (protectionniste, limitation de l'immigration) ou offensif (l'impérialisme, le néocolonialisme...). Le nationalisme peut aussi être de gauche, dans la mesure où la caractéristique principale de la gauche, relève de la quête prioritaire de l'égalité (économique et sociale) c'est-à-dire en faveur des « politiques sociales ». Mais, il ne faut pas confondre la défense de la souveraineté (de la monnaie, de la production, des normes sociales, écologiques...), avec une politique d'extrême droite.

Introduction

La souveraineté est à présent utilisée de manière générale porte aussi bien sur l'organisation fédérale ou le gouvernement (régional, continental...)1. Il y existe diverses définitions et conceptions théoriques du fédéralisme politique. Au plan théorique, on distinguait autrefois, le fédéralisme institutionnel et démocratique (politique), dit "hamiltonien", le fédéralisme intégral (ou général) et social de (Proudhon)2 et enfin le fédéralisme intégral libéral (Hayek). Cependant, Robert Redslob différencie ainsi l'État fédéral et la confédération3. Au plan théorique l'État fédéral se situe entre ces deux pôles opposés de l'État et de la confédération4. La mondialisation néolibérale s'oppose à la relocalisation économique. Cette dernière s'inscrit dans une lutte contre la délocalisation et la perte d'autonomie du développement économique local. Elle consiste à produire localement afin de développer son autonomie économique, politique, culturelle et à diminuer son empreinte écologique et son empreinte carbone notamment.

Notre question centrale est la suivante : la relocalisation s'avère-t-elle une solution contre la crise de souveraineté ? La relocalisation comme la souveraineté peut être pro-social ou pro-libéral concernant la politique économique intérieure (continentale, nationale, locale. Quand au nationalisme, il peut être droite, d'extrême droite ou de gauche, mais aussi économique et/ou culturelle (l'identité) ; défensif (protectionniste, limitation de l'immigration) ou offensif (l'impérialisme, le néocolonialisme...). Le nationalisme peut aussi être de gauche, dans la mesure où la caractéristique principale de la gauche, relève de la quête prioritaire de l'égalité (économique et sociale) c'est-à-dire en faveur des « politiques sociales ». Mais, il ne faut pas confondre la défense de la souveraineté (de la monnaie, de la production, des normes sociales, écologiques...), avec une politique d'extrême droite.

A l'échelon international cette fois, on peut distinguer 2 orientations politiques : globalisantes et relocalisantes (ou souverainistes). Lorsqu'on les recoupe autour de l'opposition droite-gauche, nous relevons alors 4 grands types de politiques économiques : 2 orientations politiques globalisantes (descendantes, dont une de droite : la globalisation néolibérale et une de gauche : la globalisation solidaire (internationalisme)) et 2 politiques relocalisantes ou souverainistes (ascendante, dont le souverainisme de droite modérée ou autoritaire) et une de gauche : la relocalisation solidaire confédérale.

RELOCALISATION CONTRE MONDIALISATION

La mondialisation néolibérale s'oppose à la relocalisation. La relocalisation économique s'inscrit dans une lutte contre la délocalisation et la perte d'autonomie du développement économique local. Elle consiste à produire localement afin de développer son autonomie économique, politique, culturelle et à diminuer son empreinte écologique et son empreinte carbone notamment. Serge Latouche définit la relocalisation comme le fait de « produire localement pour l'essentiel les produits servant à la satisfaction des besoins de la population à partir d'entreprises locales financées par l'épargne collectée localement. » Pour l'objection de croissance, les 8 «R» de Latouche, forment le cercle vertueux de la construction d'une société écologique soutenable, la réévaluation constitue logiquement la première action et la base du processus. Mais la relocalisation est un des principes écologiste au plan de la production et de la démocratie politique.

La mondialisation néolibérale cherche, au contraire à renforcer les transports internationaux et s'appuie sur la théorie de l'échange comparatif formulée par David Ricardo qui prône la division internationale du travail, afin que chaque pays se spécialise, afin de devenir plus efficace, ce qui sera permet une meilleure productivité, qualité et des prix plus bas pour l'ensemble des nations. Pour y

1 CHEMILLER-GENDRAU Monique, *Le concept de souveraineté a-t-il encore un avenir ?*, *Revue du droit public* et de la science politique en France et à l'étranger, septembre-octobre 2014, n° 5,

2 PROUHDON Pierre, « Du Principe fédératif et de l'unité en Italie » (1863), in J. Coste, *Dictionnaire des noms propres*, Armand Colin, 2006.

3 REDSLOB Robert, « État fédéral ou État confédéral ? », *Le Monde Diplomatique*, décembre 1959, p. 4.

4 BEAUD Olivier, *Théorie de la Fédération*, Paris, PUF, (2007) 2009 (nouv. éd.), 456 p.

parvenir, il s'oppose donc au politique autarcique et prône en particulier le libre échange censé profiter à tous⁵. Il s'agit d'un des fondements du néolibéralisme actuel, de « la concurrence libre et non faussée » défendue par l'organisation mondiale du commerce (OMC). Cette dernière a pour mandat prioritaire, la levée des obstacles au commerce et se fait donc l'apôtre d'un accroissement des échanges commerciaux, des transports de marchandises, des délocalisations. Les néolibéraux et l'OMC cherchent donc à faire disparaître, les normes sociales et environnementales qui sont des obstacles au commerce. Dans le modèle de la mondialisation des échanges, fondée sur le capitaliste libéral, et plus largement le productivisme, le transport s'inscrit lui aussi, dans un projet de croissance mondiale infinie.

Or, le libre échange a des limites au niveau écologique et socio-économique. Marx, estime que le libéralisme, c'est « la liberté du renard dans le poulailler », c'est à dire la loi du plus fort. Dans un tel système les plus faibles s'ils n'ont pas disposé de suffisamment de temps pour se construire de manière autonome, ne parviennent souvent pas à être assez robuste, pour se lancer dans les échanges. En effet, avant de s'ouvrir à la concurrence internationale, les pays industrialisés tel la France ou l'Angleterre, ont vécu majoritairement en autarcie, centrés sur leur marché intérieur. Or, si la concurrence peut parfois s'avérer stimulante, lorsque le rapport de force est inégal, elle se révèle généralement destructrice pour les plus fragiles, tel les pays les plus pauvres économiquement comme le Bangladesh, ou la Bolivie actuellement. Le capitalisme s'appuie aussi sur la domination du centre sur la périphérie, l'inégalité des termes de l'échange⁶ renforcé par une ouverture « forcée » des marchés nationaux au nom du néolibéralisme, en particulier par l'OMC, appuyé par les institutions de Bretton-Woods.

Au plan écologique, le commerce mondialisé et libéralisé, qu'il soit ou non équitable nuit majoritairement à la planète, accroît les distances de transports et donc les émissions de carbone et le réchauffement climatique. Pour éviter les écueils de ce système de production, les objecteurs de croissance privilégient une relocalisation de la production et cherchent à n'importer que les marchandises, qui ne peuvent être produite sur place, afin de développer l'autonomie économique, mais aussi politique.

Alain Liepietz s'interroge : « le développement local peut-il devenir une alternative au modèle de développement libéral dominant au plan mondial ? (...) Deux stratégies existent alors : la première c'est le développement du travail de la communauté pour la communauté ; dans la seconde, la communauté construit une «base exportatrice» vers les marchés extérieurs. Tout modèle de développement local est une combinaison des deux, les écologistes et les alternatifs en général, insistant sur le premier terme, plus que sur le second »⁷.

Les mouvements écologistes cherchent à développer l'autonomie locale et nationale, avant d'échanger et donc à exercer une « relocalisation sélective » de la production favorable à la fois à la baisse de la pollution liée aux transports, mais surtout une autonomie économique, alimentaire, technologique, conditions d'un développement souverain, donc autogéré.

Du point de vue social il s'agit de relativiser l'impact des délocalisations vers les PED et de la part du transport dans la production mondiale. « En effet si Les pays en développement ont triplé leurs exportations en 20 ans. Cependant 80% des échanges étaient réalisés au sein de l'OCDE en 95 et 92% de l'économie de l'Europe reste intra-européenne. En ce qui concerne les échanges de la France, 59% se font dans la CEE, 21% avec le reste de l'OCDE et donc 20% avec les PED⁸. Cependant, même si il faut relativiser les délocalisations d'un point de vue social, au plan écologique elles ont un impact sur

⁵ RICARDO David, *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, chapitre VII, 1817.

⁶ EMMANUEL Arrighi, *L'échange inégal. Essai sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux* (Maspero, 1969)

⁷ LIEPIETZ Alain, « Du développement local au développement durable : Limites d'une pratique, perspectives de deux idéologies », *Territoires* n°431, octobre 2002.

⁸ CHAVAGNEUX Christian, *Alternatives Economiques*, mars 1999.

les émissions de CO2 et sur l'empreinte écologique » et doivent donc tendre vers une diminution radicale.

Parfois la menace de délocalisation est utilisée aussi par les dirigeants politiques qui savent que les délocalisations vers les PED ne représentent qu'un danger mineur, proportionnellement à la hausse de la productivité, ou aux importations européennes. On accuse souvent les pays à bas salaires d'être responsable de l'augmentation du chômage en dans les pays riches. Cependant les causes relèvent aussi de la hausse de la productivité dans les pays industrialisés. En France, dans le textile on comptait 650000 emplois en 1970, 300 000 en 1993. Environ la moitié des emplois ont été perdus en France, pendant que les importations triplaient et que l'exportation stagnait. De plus la productivité a doublé tous les 20 ans. Par conséquent, même si les importations avaient stoppé l'emploi aurait chuté de 32%, contre 50% actuellement. Donc sans aucune importation on aurait observé néanmoins 50% de perte d'emploi jusqu'en 1998⁹.

Il faut distinguer les nationalismes, les souverainismes et les partisanismes. Le politologue Denis Monière différencie le nationalisme d'objectifs et le nationalisme d'appartenance. Ce dernier est fondé sur des critères d'appartenance, qui distinguent d'un côté le nationalisme civique (ou politique) et le nationalisme ethnique ou culturel. Chacun renvoie à une conception de la nation spécifique. Quant au nationalisme d'objectifs, il est composés de quatre groupes : nationalisme de domination, nationalisme de libération, nationalisme de conservation et nationalisme de revendication¹⁰.

Certes, le nationalisme, le souverainisme et le partisanisme sont trois concepts différents, mais ils se recourent partiellement. Le partisanisme consiste à défendre à défendre un groupe (familial, amical, associatif, partidaire...), une communauté, une région, une nation, un continent de manière partisane. Quant au souverainisme, il vise l'autonomie politique (décisionnelle, économique, sociale, culturelle...). En ce qui concerne le nationalisme, il peut être défensif au plan de la culture, de la protection sociale, mais bien souvent aussi, il est aussi offensif, conquérant et belliqueux. Le terme nationalisme à pour origine le terme nation. Il est donc difficile d'utiliser ce terme sans créer de confusion entre le nationalisme défensif et le nationalisme conquérant et belliqueux. Certains utilisent les termes de nationalisme communautaire, régional ou continental, tel un nationalisme parisien, un nationalisme chrétien, ou un nationalisme européen. Il y a alors le risque de créer une confusion entre la nation et la souveraineté, voir le partisanisme. Le terme de partisanisme (communautaire, régional, national ou continental) semble donc plus précis et adéquat pour les niveaux inférieurs ou supérieurs à l'échelon national. Pour désigner la dimension conquérante ou défensive, d'un groupe situé sur un territoire régional par exemple, il est donc préférable de parler de partisanisme régionaliste, plutôt que de nationalisme régional. Tandis que le souverainisme régional ou national désigne plus l'autonomie et peut être social ou libéral, de gauche ou de droite.

La relocalisation comme la souveraineté peut être de gauche comme de droite. Ils peuvent être pro-social ou pro-libéral concernant la politique économique intérieure (continentale, nationale, locale). Souverainisme et relocalisation visent l'autonomie concernant les décisions politiques "larges" (décisionnelles, économiques, sociales, écologiques, culturelles...). L'autonomie préoccupe autant l'écologie sociale, que les partisans de l'autonomie économique de gauche (la démondialisation de Montebourg), que d'extrême droite. Le souverainisme consiste à préserver prioritairement l'autonomie économique nationale, par rapport aux organisations internationales. Or, le souverainisme peut être solidaire (de gauche), ou néolibéral (de droite), voir économiquement capitaliste autoritaire et xénophobe (l'extrême droite).

⁹ WOOD Alan, in Alternatives Economique, Paris, 1998.

¹⁰ MONIERE Denis, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 11-14.

Qu'est ce qui différencie le terme de relocalisation et de souverainisme ? Après avoir été introduite par Bodin en 1526,¹¹ la souveraineté peut être définie juridiquement actuellement comme « La souveraineté est la qualité de l'État de n'être obligé ou déterminé que par sa propre volonté, dans les limites du principe supérieur du droit, et conformément au but collectif qu'il est appelé à réaliser »¹² précise le juriste Louis Le Fur à la fin du XIXe siècle. Sur la base de cette définition, en nous positionnant plus sous l'angle de la science politique et moins sous celui du droit, nous allons formuler notre propre définition. La souveraineté peut être défini comme la qualité d'une institution, d'une peuple ou d'un individu, de n'être pas obligé ou déterminé que par la propre volonté et son propre pouvoir d'agir, « dans les limites du principe supérieur du droit, et conformément au but collectif qu'il est appelé à réaliser ».

Par ailleurs, on associait traditionnellement le souverainisme à la droite, c'est-à-dire à la priorité à la défense de la souveraineté nationale, des intérêts nationaux et parfois même au nationalisme belliqueux. Or, à présent, on observe des politiques souverainistes de gauche. Ce serait une profonde erreur de faire la confusion entre la souveraineté et la droite, car ce n'est pas forcément lié. Par exemple, à gauche, les anarchistes socialistes, à la suite de Proudhon défendent la subsidiarité politique dans le cadre du confédéralisme sociale, donc la souveraineté local et nationale confédérale. Actuellement, des auteurs de la gauche radicale comme Frédéric Lordon, Emmanuel Todd, ou des partis, tels le « Parti de Gauche » de Jean Luc Mélenchon, ou la tendance démondialisation du P.S défendue par Arnaud Montebourg, défendent à la fois pour une politique sociale et une large part de souveraineté nationale économique et politique.

En ce qui concerne l'idée de relocalisation, ce sont les écologistes sociaux et radicaux, tel l'économiste Serge Latouche qui ont les premier mis en avant cette notion de relocalisation. Il estime que la relocalisation consiste à réorienter la vie humaine sur un territoire autonome et autogéré, avec une économie de proximité. C'est toute la vie qui doit être " reterritorialisée " c'est toute la vie qui devrait être reterritorialisée »¹³. « La relocalisation (...) traduit en quelque sorte l'application du vieux principe de l'écologie politique : penser globalement, agir localement (...). Il y a d'abord ceux qui veulent « vivre et travailler au pays » (...). On a même forgé un vocable, « glocal », pour désigner cette nouvelle articulation entre le global et le local ». Serge Latouche rappelle le « principe de subsidiarité du travail et de la production » formulé par Yvonne et Michel Lefebvre, c'est à dire le principe de la priorité à l'échelon décentralisé. Toute production pouvant se faire à l'échelle locale pour des besoins locaux devrait être réalisée localement. Un tel principe repose sur le bon sens et non sur la rationalité économique estime Latouche¹⁴.

Au départ, l'idée de relocalisation a donc surtout une dimension d'autonomie économique, tandis que le souverainisme à surtout une dimension de démocratie et d'autonomie politique. Cependant, l'autonomie économique et l'autonomie politique sont liées, car elles dépendent l'une de l'autre. C'est pourquoi, dans ce cadre nous les considérons presque comme des synonymes, sans connotation péjorative ou de parisianisme de droite ou de gauche, puisque la relocalisation peut être politique et la souveraineté peut être économique.

Quand au nationalisme, il peut être droite, d'extrême droite ou de gauche, mais aussi économique et/ou culturelle (l'identité) ; défensif (protectionniste, limitation de l'immigration) ou offensif (l'impérialisme, le néocolonialisme...). Le nationalisme peut aussi être de gauche, dans la mesure où la caractéristique principale de la gauche, relève de la quête prioritaire de l'égalité (économique et sociale) c'est-à-dire en faveur des « politiques sociales ». Ainsi, au plan économique, une politique socialiste nationaliste (qu'il s'agisse du capitalisme social ou du socialisme réel) peut exercer une redistribution des richesses et assurer une égalité des droits (sociaux, politiques, économiques...) dans sa nation,

¹¹ BODIN Jean, *Six livres de la République*, 1576, p.122 et p.125

¹² LE FUR Louis, *État fédéral et confédération d'États* (1896), Decitre, 2000, p. 443.

¹³ LATOUCHE Serge, « Vivre localement », *Le journal La Décroissance*, n°28.

¹⁴ LATOUCHE Serge, *Le Pari de la décroissance*, Fayard, 2006, p. 198.

tout en menant une politique inégalitaire d'exploitation prédatrice (impérialiste) vis-à-vis des peuples des nations étrangères. Il y a dans ce cas une incohérence au plan de la philosophie politique entre la volonté d'égalité nationale et l'inégalité au plan internationale, liée à l'exploitation des autres pays (généralement les plus pauvres). Cette incohérence peut s'expliquer néanmoins, par la volonté de défendre et de privilégier ses propres citoyens, sa communauté et son identité culturelle. Ainsi, au nom de la protection de sa culture, un gouvernement socialiste peut tenter de justifier, qu'il exerce une égalité à deux vitesses entre sa nation et les autres nations. Par conséquent, ce type de politique nationaliste socialiste ne relève que d'un socialisme bancal ou limité.

Les formes du nationalisme sont multiples.

- Il existe des nationalismes de droite :
 - libérale avec liberté gouvernementale, culturelle, socio-économique (ou ordolibéralisme),
 - ultralibérale (libertarien) fondé aussi sur ces mêmes libertés à un niveau supérieur
 - droite conservatrice (ordre culturel (tradition), liberté socio-économique et gouvernementale national), avec ordre socio-économique à l'international (tel le protectionnisme),
 - droite conservatrice autoritaire (tel le Rassemblement National) fondé ordre gouvernemental et culturel et liberté socio-économique national avec quelques mesures sociales très limitées, mais avec un ordre socio-économique à l'international (tel le protectionnisme),
 - dictature capitaliste, (tel le fascisme) avec les mêmes principes que la droite conservatrice autoritaire, mais à un niveau plus extrême encore.

- Il existe des nationalismes sociaux relevant :
 - de la social démocratie étatique ou fédérale,
 - du socialisme étatique ou fédérale,
 - du communisme étatique ou fédéral.

La relocalisation ou le souverainisme peut être de droite ou de gauche, défensif ou offensif.

Ainsi, nous pouvons distinguer 4 grands types de souverainisme :

- 1) Le souverainisme de droite défensif (non belliqueux économiquement et militairement), tel le fédéralisme libérale ou capitalisme libéral et souverainiste (tel celui de Charles Pasqua).
- 2) Le souverainisme de droite conquérant, tels certains Etats autoritaires ou certains Etats d'extrême droite fasciste.
- 3) Le souverainisme de gauche conquérant, tel celui de l'Etat social impérialiste ou nationaliste pro-colonialiste (Françafrique).
- 4) Le souverainisme et la relocalisation de gauche défensive (non belliqueux économiquement et militairement), tel le fédéralisme social ou Etat social républicain, celui de Lordon, Montebourg, Mélanchon (Front de Gauche), ou des mouvements anti-colonialistes (communistes). La relocalisation (ou le souverainisme) de gauche se caractérise par une solidarité économique nationale. Mais elle se subdivise entre ceux qui ne sont solidaires que dans leur nation (le souverainisme social) et ceux qui cherchent à l'être aussi au plan international (la relocalisation solidaire fédéraliste).

**LES GRANDS SYSTEMES POLITICO-ECONOMIQUES
FACE A L'OPPOSITION NATIONAL/INTERNATIONAL**

Les politiques économiques se déclinent à l'échelle nationale et internationale. A l'échelle nationale, on peut distinguer 2 grands systèmes politico-économiques :

- la droite et la gauche, fondé en particulier sur la redistribution économique ou non, c'est-à-dire la liberté économique opposée à l'égalité économique).
- Au plan économique toujours, ils se subdivisent ensuite en 4 grands systèmes politico-économiques (droite modérée, extrême droite, gauche modérée et extrême gauche).
- L'autre axe de séparation relève cet fois de la démocratie politique : centralisation - décentralisation ou Etat – confédération (liberté politique ou non).
- Nous aboutissons ainsi à 8 grands systèmes ou régimes politico-économiques, en combinant la dimension économique et politique.

A l'échelon international cette fois, on peut distinguer :

- 2 orientations politiques : globalisantes et relocalisantes (ou souverainistes). Lorsqu'on les recoupe autour de l'opposition droite-gauche. Nous relevons alors
- 4 grands types de politiques économiques : 2 orientations politiques globalisantes (descendantes, dont une de droite : la globalisation néolibérale et une de gauche : la globalisation solidaire (internationalisme)) et 2 politiques relocalisantes ou souverainistes (ascendante, dont le souverainisme de droite modérée ou autoritaire) et une de gauche : la relocalisation solidaire confédérale.
- Il existe aussi 4 types de relocalisation avec ou sans protectionnisme, concernant les deux grands types de politiques de relocalisation (de droite et de gauche).
 - Les critères qui différencient ces 4 types de politiques économiques relèvent de la solidarité (redistribution économique nationale et internationale) et des normes internationales (écologiques, sociales, fiscales...) et de la démocratie internationale.
 - Ces 4 politiques économiques se distinguent aussi par leur caractère offensif (nationalisme-partisanisme) opposé à défensif (protectionniste).
 -
 - **Liberté, égalité et ordre structurent les 8 grands systèmes politico-économiques.** Les gouvernements peuvent se différencier autour de trois principes en opposition complémentaire : l'égalité, la liberté (donc l'inégalité) et l'ordre (non liberté et non égalité) et de deux axes : économique et politique (démocratique). Ce qui forment 4 pôles : l'égalité économique contre la liberté économique (inégalité) d'un côté et l'ordre politique (décisionnel) contre la liberté politique de l'autre.

LES 4 GRANDES TYPES DE SYSTEMES POLITICO-ECONOMIQUES NATIONALES / INTERNATIONALES

Chacune de ces systèmes politico-économiques peut se développer à l'échelle nationale ou internationale, qui prennent la forme de 16 politiques économiques possibles qui peuvent se combiner entre elles autour de l'axe politique : souverainisme (relocalisation) versus globalisation :

- Globalisation centralisée solidaire (de gauche),
- Globalisation centralisée capitaliste (libéral (de droite) ou autoritaire (d'extrême droite)),
- Souverainisme solidaire (de gauche),
- Souverainisme capitaliste (de droite ou d'extrême droite).

LES 4 GRANDES ORIENTATIONS DE LA PRODUCTION NATIONALE / INTERNATIONALE		
	SOUVERAINISME ET RELOCALISATION	GLOBALISATION
POLITIQUE DE DROITE ET D'EXTREME DROITE <i>(Politique capitaliste libérale ou autoritaire)</i>	Souverainisme ou relocalisation capitaliste (de droite ou d'extrême droite)	Globalisation centralisée capitaliste libéral (de droite) ou autoritaire (d'extrême droite))
POLITIQUE DE GAUCHE <i>(Politique sociale)</i>	Souverainisme ou relocalisation solidaire (de gauche)	Globalisation centralisée solidaire (de gauche)

Une relocalisation non sociale et non sélective s'inscrit dans une politique autarcique relevant d'une décroissance d'extrême droite. Elle consiste dans un repli excessif sur soi, sur le local, sa nation, sans prendre en compte les pays et les régions les plus pauvres. Dans un contexte quelque peu différent, puisqu'il s'agit de politique intérieure, la Lombardie (en Italie du nord), ou la Serbie (dans l'ex-Yougoslavie) ont chacune à leur manière cherchée à se séparer des régions les plus pauvres de leur pays par exemple.

« Ce sont bien les régions du Nord et Nord-est de l'Italie, ce qu'on appelle la 3^e Italie, régions typiques du développement local fondé sur le dialogue entre les quatre acteurs, qui ont accouché politiquement de la Ligue du Nord. Mais elles ne sont pas les seules. Tous les modèles corporatistes qui ont su construire un assez bon compromis social engendrent des réactions populistes face aux nouveaux venus (voir l'Autriche et les Pays-Bas) (...). Le local ne se préoccupe pas forcément des plus démunis, au contraire. Au Japon et en Corée, qui sont des cas de développement local national contre les puissances dominantes, il s'agit de modèles de « close shop », dans lesquels on trace une frontière entre ceux qui participent aux bons côtés du modèle, et les « derniers arrivants » qu'on exclut. L'esprit de solidarité qui caractérise le développement local peut donc déboucher sur l'esprit de clocher, voire la xénophobie (...). Il y a une seconde limite au développement local, la conscience du caractère environnementalement dangereux, à terme, d'une sur-spécialisation productive industrielle n'apparaît pas tout de suite. Les exemples abondent : Silicon Valley, tanneries de Fès, etc »¹⁵.

Or, la richesse des pays les plus industrialisés, s'explique, notamment par la prédation et l'exploitation des matières premières et des travailleurs des pays en développement, qui se sont déroulées de la colonisation jusqu'à aujourd'hui.

La relocalisation, le développement local, « l'écorégion favorise les échanges internes mais ne s'interdit pas les partenariats », précise Nicolas Ridoux¹⁶. "Cette refondation du local n'est nullement synonyme de repli sur soi ou de repli identitaire. Qui en effet, pourrait croire qu'une région pourrait se suffire à elle-même que chaque région du monde serait suffisamment dotée pour se passer de tout échange avec ses voisines ? » affirme Latouche.

En effet, une relocalisation sélective et sociale et suppose aussi la prise en compte, de cette dette économique, écologique et sociale, liées aux relations historiques des « pays du Nord envers ceux Sud. » C'est à dire, qu'elle peut consister dans un soutien économique réel aux pays les plus faibles économiquement, afin de rembourser cette dette. Cette aide peut prendre différentes formes, (l'aide publique au développement), ou encore les taxes écologiques (Robin Hood tax), financière (taxe Tobin) visant à faire payer les pollueurs ou les spéculateurs et à aider les citoyens et les nations les plus faibles.

¹⁵ LIEPIETZ Alain, « Du développement local au développement durable, Op. cit. 2002.

¹⁶ RIDOUX Nicolas. "La décroissance pour tous", Ed. PARANGON, 2006, 155 p.

Cependant, il s'agit de prendre garde, aux stratégies de retournement consistant pour les élites dominantes à détourner une bonne mesure en son contraire que ce soit l'aide publique, l'écologie ou la relocalisation...

Il ne faut pas confondre la défense de la souveraineté (de la monnaie, de la production, des normes sociales, écologiques...), avec une politique d'extrême droite. Il y a ainsi le souverainisme (ou la relocalisation) de droite et de gauche, et le globalisme de droite et de gauche. En effet, la relocalisation sociale d'une politique économique peut être fondée sur l'autonomie, la souveraineté tout en étant de gauche, c'est-à-dire redistributive et solidaire. D'une part en redistribuant les richesses entre les citoyens de sa nation et mais aussi en direction d'autres pays, afin d'exprimer sa solidarité. Cela, peut aussi prendre la forme d'un commerce plus équitable, même s'il est limité en raison de l'autonomie nationale. En effet, au plan économique, le clivage droite, gauche, (libéraux, solidaristes) consiste principalement dans la redistribution ou non des richesses. Tandis, qu'il existe un clivage vertical relevant de la souveraineté, c'est-à-dire l'autonomie, la régulation ascendante (bottom-up), c'est à dire du bas vers le haut, dans le cadre de la démocratie gouvernementale et économique, étatique ou confédérale. Cette défense de la souveraineté s'oppose à la régulation politique et économique mondialisée sur la base d'un marché mondialisé régulé par des organisations mondiales privées ou publiques (telle l'OMC), ou la planification mondiale de l'économie par un gouvernement international, une forme d'Etat mondial. C'est-à-dire dans les deux cas par une régulation descendante ou une gouvernance globale, plutôt que local.

A l'inverse de la relocalisation nationaliste d'extrême droite, une relocalisation confédéraliste écologiste et sociale repose notamment sur les 4 principes suivants : le développement autonome, la défense de l'écologie, la préservation de la culture et la solidarité par la satisfaction des besoins essentiels, notamment par le respect des normes sociales et écologiques. La réappropriation par une population de son identité culturelle est une condition pour retrouver sa spécificité et finalement permet une complémentarité fondée sur la diversité complémentaire.

Qu'est ce que la relocalisation solidaire et la souveraineté ?

La souveraineté est à présent utilisée de manière générale porte aussi bien sur l'organisation fédérale ou le gouvernement (régional, continental...)17. Il y existe diverses définitions et conceptions théoriques du fédéralisme politique. Au plan théorique, on distinguait autrefois, le fédéralisme institutionnel et démocratique (politique), dit "hamiltonien", le fédéralisme intégral (ou général) et social de (Proudhon)18 et enfin le fédéralisme intégral libéral (Hayek). Cependant, Robert Redslob différencie ainsi l'État fédéral et la confédération19. Au plan théorique l'État fédéral se situe entre ces deux pôles opposés de l'État et de la confédération20.

La souveraineté peut porter sur la dimension gouvernementale, économique, sociale, culturelle, écologique. Il existe un clivage vertical relevant de la souveraineté, c'est-à-dire l'autonomie, la régulation ascendante, par le bas, bottom-up, la démocratie, politique et économique étatique ou fédérale. Cette défense de la souveraineté s'oppose à la régulation politique et économique mondialisée sur la base d'un marché mondialisé régulé par des organisations mondiales privées ou publiques (telle l'OMC), ou la planification mondiale de l'économie par un gouvernement international, une forme d'Etat mondial. C'est-à-dire dans les deux cas par une régulation ou une gouvernance globale, plutôt que local. A l'inverse de la relocalisation nationaliste d'extrême droite, une relocalisation fédéraliste écologiste et sociale repose notamment sur les 4 principes suivants :

17 CHEMILLER-GENDRAU Monique, *Le concept de souveraineté a-t-il encore un avenir ?* », *Revue du droit public* et de la science politique en France et à l'étranger, septembre-octobre 2014, n° 5,

18 PROUDHON Pierre, « Du Principe fédératif et de l'unité en Italie » (1863), in J. Coste, *Dictionnaire des noms propres*, Armand Colin, 2006.

19 REDSLOB Robert, « État fédéral ou État confédéral ? », *Le Monde Diplomatique*, décembre 1959, p. 4.

20 BEAUD Olivier, *Théorie de la Fédération*, Paris, PUF, (2007) 2009 (nouv. éd.), 456 p.

- le développement autonome,
- la défense de l'écologie,
- la préservation de la culture
- et la solidarité par la satisfaction des besoins essentiels, notamment par le respect des normes sociales et écologiques.

Ainsi, il ne faut pas confondre la défense de la souveraineté (de la monnaie, de la production, des normes sociales, écologiques...), avec une politique d'extrême droite. En effet, la relocalisation sociale d'une politique économique peut être fondée sur l'autonomie, la souveraineté tout en étant de gauche, c'est-à-dire redistributive et solidaire²¹. D'une part en redistribuant les richesses entre les citoyens de sa nation et mais aussi en direction d'autres pays, afin d'exprimer sa solidarité. Cela, peut aussi prendre la forme d'un commerce plus équitable, même s'il est limité en raison de l'autonomie nationale. En effet, au plan économique, le clivage droite, gauche, (libéraux, solidaristes) consiste principalement dans la redistribution ou non des richesses.

Relocalisation contre souveraineté et protectionnisme contre solidarité internationale.

Il existe différentes formes de souveraineté et de relocalisation en fonction des politiques sociales, libérales, d'extrêmes droites. Examinons les avantages et inconvénients de ces politiques au regard des critères de l'écologie, de l'emploi, du protectionnisme (solidaire ou égoïste), de l'autonomie économique et donc politique. Mais sans prendre en compte la vision libérale d'un éventuel avantage comparatif et des vertus éventuelles de la concurrence internationale à long terme. En effet, il y a déjà beaucoup de critères à prendre en compte en matière de relocalisation et de protectionnisme.

Les deux oppositions fondamentales en matière de relocalisation et de solidarité internationale sont :

- L'autonomie solidaire, c'est-à-dire :
 - L'autonomie (la liberté) politique et économique locale, régionale, nationale,
 - Et la solidarité avec l'extérieur avec les autres nations, régions, ou villes, (donc vers l'égalité économique)
- L'autonomie non solidaire (« égoïste ») (droite souverainiste), c'est-à-dire :
 - l'autonomie (la liberté) politique et économique locale, régionale, nationale,
 - et l'absence de solidarité extérieure (donc l'inégalité économique) avec les autres nations, régions, ou villes.

LA RELOCALISATION OU LE SOUVERAINISME	
	RELOCALISATION OU SOUVERAINISME ECONOMIQUE et POLITIQUE (autonomie = Liberté)
SOLIDARITE EXTERIEURE (égalité économique)	Relocalisation solidaire (de gauche)
NON SOLIDARITE EXTERIEURE (inégalité (liberté) économique)	Relocalisation non solidaire (de droite conservatrice, ou dictature capitaliste)

²¹ LIEPIETZ Alain, « Du développement local au développement durable » Seuil, 2002.

Il y a plusieurs critères possibles qui peuvent être combinés concernant les modes de relocalisation ou de souverainisme. Il y a donc la possibilité de relocaliser la production :

- Pour la consommer localement ou nationalement :
 - o Pour l'écologie, pour l'emploi local, mais au risque de nuire à l'emploi des pays à bas salaires.
 - o Pour une autonomie économique et donc politique, mais au risque de manquer de solidarité internationale.
- Pour l'exporter dans un but concurrentiel ou solidaire vis-à-vis des pays à bas salaires, mais en important ce qui ne peut pas être produit localement, (tel le café), à un prix équitable ou à un prix non équitable (exploitation néocolonialiste).
- Sans protectionnisme, au risque de subir la concurrence internationale,
- Avec un protectionnisme de type :
 - o Clause sociale (avec le risque de desservir les pays à bas salaires)
 - o SPG (afin d'aider les pays à bas salaires).

Il existe 4 formes principales de relocalisation avec ou sans protectionnisme. C'est-à-dire 2 formes de relocalisation solidaire et 2 de relocalisation non solidaire. Sur la base de ces différents critères nous pouvons distinguer deux axes principaux : une production (nationale - internationale) avec un protectionnisme (fort ou faible). La relocalisation peut avoir pour but l'emploi local (ou national), la préservation de l'écologie (en diminuant notamment l'empreinte carbone), ou l'autonomie économique et politique. Ce qui aboutit à 4 principales orientations en matière de production :

1) **Une relocalisation protectionniste et non solidaire (de droite)**. C'est-à-dire la priorité sur la production nationale,

- o mais avec des barrières protectionnistes, en usant d'une clause sociale, au détriment de l'emploi dans le PED.

- o En continuant néanmoins une exportation vers les autres nations, telle que le pratique les Etats-Unis dans de nombreux secteurs

- o et poursuivant l'importation de produits indispensables de manière néocolonialiste (c'est-à-dire en exploitant les PED). Cette politique économique n'est donc ni solidaire, ni très écologique, elle relève d'une politique de relocalisation de droite forte.

2) **La relocalisation peu protectionniste non solidaire (de droite modérée)** : c'est une relocalisation de la production nationale (par exemple pour des raisons écologiques ou d'emplois, ou même de rentabilité lié aux coûts de transport), mais sans barrière protectionniste et sans système de solidarité internationale, c'est-à-dire sans l'obligation de prix équitables, pour les rares produits importés ne pouvant être produits sur place. Il s'agit d'une relocalisation qui relèverait de la droite modérée, mais qu'on rencontre pas véritablement. C'est donc plus une hypothèse théorique qu'une réalité concrète.

3) **La relocalisation solidaire sans protectionnisme** : afin d'éviter de nuire à l'emploi des PED (pays en développement), mais au risque de subir la concurrence internationale et donc de ne pas parvenir rester compétitif concernant la production nationale et donc ne pouvoir tenir cette relocalisation à long terme (politique sociale utopiste ?).

4) **La relocalisation solidaire avec un protectionnisme ciblé** : c'est-à-dire fondé sur un SPG permettant aux PED les plus faibles de continuer à exporter en partie leur production, afin de ne pas nuire à leur emploi. Par contre les pays industrialisés sont contraints à relocaliser leur production (politique sociale pragmatique).

A l'inverse ces quatre types de politiques de relocalisation il y a deux grandes politiques économiques globalistes : l'internationaliste de gauche et le mondialisme de droite. Dans le cadre de cette dernière, la politique commerciale mondiale défendue par l'OMC prône une production internationale sans protectionnisme, dans le cadre de la politique néolibérale mondialisée, au détriment

de l'écologie et des pays les plus fragiles économiquement, telle qu'elle est promu à l'OMC. Tandis que les politiques internationalistes sociales défendent des échanges économiques entre nations, mais au détriment de l'écologie et de l'autonomie économique et politique.

Le système de préférence généralisée (SPG) contre les clauses sociales et environnementales. La relocalisation et le souverainisme économique suppose pour certains un contrôle des importations aux frontières, à travers des systèmes protectionnistes, basés sur différents systèmes de taxes par exemple. Mais nous verrons que ce n'est pas forcément nécessaire pour d'autres. Une clause sociale et environnementale consiste à taxer les marchandises importées dont la production ne respecte pas les normes environnementales ou sociales (telle l'interdiction du travail des enfants, ou le salaire minimum).

Dans le cadre des négociations commerciales à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), les systèmes de sanctions sont généralement peu appréciés des pouvoirs publics importateurs et encore moins des importateurs, qui redoutent de limiter leurs échanges commerciaux. Cependant, si nous examinons plus en détail les motivations des différents acteurs, nous pouvons observer des positions inverses. Certains préférant la sanction, afin d'obtenir un instrument efficace pour améliorer les conditions de travail, tandis que d'autres y voient surtout une opportunité de se protéger de la concurrence des pays à bas salaires. Pour ces derniers, un système de clause sociale s'avère en fait une mesure de protectionnisme déguisé. Les gouvernements des pays à bas salaires (l'Inde, la Chine, le Brésil en tête) sont donc suspicieux vis-à-vis de la volonté réelle des pays plus industrialisés d'améliorer les conditions de travail par le biais des clauses sociales. Ainsi, ces dernières pourraient être un moyen de diminuer l'avantage économique comparatif, c'est-à-dire le « dumping social » conféré par des ouvriers des PED payés avec de très bas salaires. Selon les gouvernements des pays à bas salaires, un signe de la bonne volonté réelle des gouvernements des pays plus industrialisés consisterait par exemple, à créer des règles plus équitables à l'OMC, à annuler la dette que ces pays ont déjà remboursée parfois plusieurs fois du fait des intérêts, qui accroissent sans arrêt le montant de la dette initiale. Or, actuellement, rien de significatif ne se dessine dans cette direction à l'OMC.

Compte tenu du niveau de mise en œuvre des sept normes fondamentales du travail (tel le droit syndical), on peut considérer que de nombreuses entreprises des pays les plus industrialisés risqueraient-elles aussi de subir des sanctions commerciales, dans le cadre de clauses sociales. La clause sociale est donc liée à des stratégies parfois contradictoires. Jusqu'à présent les pouvoirs publics nationaux et les organisations internationales publiques, telle l'Union Européenne ont donc préféré des mesures incitatives notamment des SPG (système de préférence généralisé). Ils consistent à abaisser les droits de douane pour les pays qui respectent les normes fondamentales du travail.

Pendant plusieurs années, l'Union Européenne a mis en œuvre un SPG dans le cadre des accords de Lomé. Ces derniers avaient été conclus pour la première fois en 1975 avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ainsi que quelques autres pays de l'Est notamment. Si les résultats se sont avérés peu probants à l'UE, ils paraissaient plus prometteurs aux Etats-unis. A partir de 1985, les USA ont développé deux programmes commerciaux qui attribuaient un système de facilité tarifaire aux pays partenaires. « De 1985 à 1995 sur 101 demandes d'enquête, 12 se sont conclues par la suspension des préférences ». Ainsi de nombreuses améliorations des conditions de travail ont pu être observées notamment au Salvador, en Indonésie selon Harvey²² Directeur de l'International Labor Rights Fund aux Etats Unis. Un SPG a été ensuite instauré entre les Etats-Unis et le Vietnam notamment, jusqu'en 2005. Mais face à la concurrence internationale en faveur du néolibéralisme il n'a pas perduré.

Si des résultats plus importants ont été obtenus dans le SPG états-unien par rapport au SPG européen, c'est surtout que l'incitation économique était plus forte. Plus l'incitation s'avère forte, plus elle peut compenser les pertes éventuelles liées à l'application des normes sociales. A la différence d'un système de

²² HARVEY P.J. Directeur de l'ILRERF (International Labor Rights Fund), "Le système de préférence généralisé des Etats Unis", in Sud Nord, *Nouvelles alliance pour la dignité du travail*, Cetim, Centro Nuovo Modello Di Sviluppo, Genève, 1996, p. 78.

clauses sociales sanctionnant les infractions et risquant de développer un protectionnisme déguisé, le SPG des Etats-unis évitait donc cette dernière dérive. En cas de non-respect des normes sociales, les pays à bas salaire perdaient seulement leurs avantages (exonération des droits de douane) et ne subsistait alors que des taxes à l'importation équivalentes aux pays les plus industrialisés (PPI). Ces derniers se trouvant donc handicapés comparativement aux PED, afin de restaurer une certaine équité économique entre eux.

Tandis que dans un système de clause sociale et environnementale fondé sur la sanction (une taxe pour non respect des normes), les pays à bas salaires auraient subi une situation concurrentielle défavorable par rapport aux pays les plus industrialisés. Par conséquent, même si c'est loin d'être suffisant, la mise en oeuvre d'un SPG fortement incitatif au plan international, paraît être le dispositif le plus efficace parmi les propositions émises pour mettre en oeuvre les normes sociales et environnementales dans le cadre d'une relocalisation solidaire.

Il existe différentes visions, définitions et pratiques de la relocalisation, comme du développement local. Certaines formes sont vivement critiquées, car elles s'inscrivent en réalité dans le « glocalisme ». Lucia Boncison s'insurge contre cette forme de relocalisation et de développement local qui est en réalité « une mise en concurrence des territoires qui sont invités à offrir des conditions toujours plus favorables aux entreprises transnationales : avantages fiscaux, flexibilité du travail et de la réglementation (ou plutôt de la déréglementation) environnementale. C'est le jeu du moins-disant fiscal, social et environnemental et du mieux-disant économique (en termes de subventions), un véritable encouragement à la perte de l'identité locale »²³.

Pour Serge Latouche « le développement local est considéré comme un slogan de technocrates, qui est né dans les régions rurales (...). Le discours du développement local faisait écran au "grand déménagement" du territoire et sa mise en oeuvre visait à faire passer en douceur cette destruction »²⁴. En effet, comme beaucoup de concept, venant souffler un vent d'utopie, à une époque, tels socialisme, communisme, libéralisme, écologie, développement durable, du fait de leur succès, ils sont ensuite détournés de leur sens d'origine, pour des visées politiciennes. Il s'agit alors soit, d'abandonner ces concepts, avec le risque de perdre la puissance du projet qu'ils portaient, ou bien de tenter de les réutiliser en redéfinissant leur sens et si besoin, ou en leur ajoutant un adjectif afin de les différencier de leurs définitions détournées. Afin de se différencier du communisme stalinien et du parti socialiste français, les libertaires parlent par exemple de communisme libertaire (synonyme d'anarcho-communisme) et de socialisme libertaire (synonyme d'anarcho-socialisme). Le développement a ainsi été peu à peu à la fois transformé, ou déformé (cela dépend de notre propre système idéologique) pour devenir développement durable, puis développement soutenable, décroissance, décroissance soutenable, décroissance conviviale, sobriété heureuse... Il nous faut donc faire de même avec le concept de développement local, fortement associé à celui de relocalisation, le redéfinir, ou nous en passer.

Les besoins essentiels, le développement autonome, la culture et l'écologie sont les quatre principes d'une relocalisation solidaire. De plus, ils sont interdépendants et synergiques observe Roy Preiswerk²⁵. La misère est différente de la pauvreté. Tandis que les miséreux sont fragiles, Jean Robert affirme qu'il existe une « puissance des pauvres » dans son livre du même nom. Selon lui « il faut régénérer les savoirs multiples et divers en perpétuel devenir qui permettent partiellement ou entièrement de subsister en dehors du marché; il faut ensuite subordonner les savoirs affichés de l'économie formelle à ces savoirs modestes, locaux et multiples qui permettent aux gens de subsister là où ils sont de ce que leur offrent leurs lieux propres. Une doctrine de l'économie contenue tient, comme

²³ Luisa BONCSIO, «Paysages et sens du lieu», in *Eléments*, n° 100, mars 2001 : « Une réponse à la mondialisation : le localisme », in LATOUCHE, 2006.

²⁴ LATOUCHE, 2006, Op. cit.

²⁵ PREISWERK Roy, in Galtung, IUED: Il faut manger pour vivre...Controverses sur les besoins fondamentaux et le développement, PUF, 1980, p 132.

une coquille de noix, en ces deux points. Elle va avec la demande de simple bon sens qu'en matière de circulation urbaine, on favorise la marche à pied ou le vélo contre les voitures »²⁶.

Pour y parvenir et pour lutter contre la misère suppose aussi, de concevoir des projets de développement local et internationaux, fondés sur trois piliers, la satisfaction des besoins essentiels, l'autonomie et la culture. Cette dernière permet d'affirmer la fierté de sa culture, voir d'une culture de la pauvreté, même s'il faut savoir éviter l'écueil d'une société à deux vitesses, dans laquelle la pauvreté deviendrait un secteur en soi, permettant aux plus riches de vivre égoïstement.

Rappelons au préalable que d'une part, le développement économique et social est souvent une nécessité vitale, pour les populations n'ayant pas atteint le niveau de l'empreinte écologique moyenne et soutenable pour l'humanité. D'autre part le développement n'est pas qu'économique, mais il peut aussi être social ou culturel. Il s'agit de différencier la notion de croissance, qui relève du quantitatif, du développement qui s'inscrit surtout dans le qualitatif. Il est donc possible de décroître quantitativement, tout en développant qualitativement, l'éducation, la culture, les services, la santé...

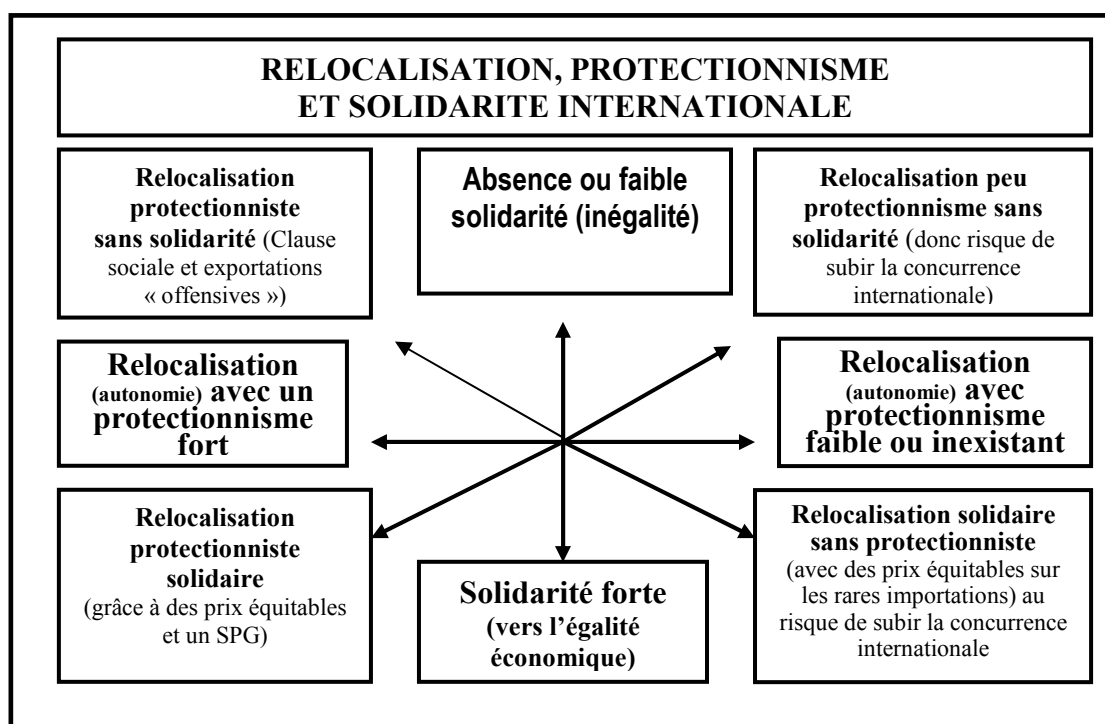
En répondant aux besoins essentiels des populations, en stimulant par exemple la production des cultures vivrières, en permettant l'éducation de base, en répondant aux besoins locaux avant de suivre la demande internationale, le pays devient ainsi plus autonome et peut assurer sa croissance à long terme. La satisfaction des besoins essentiels remet les attentes des hommes et leurs droits au centre du développement. La culture est ainsi favorisée, car cela prend en considération les besoins essentiels des populations qui ne sont pas seulement matériels. La stratégie des besoins essentielle est un des fondements de la décroissance, dans la mesure où cette dernière cherche à créer une société où les besoins essentiels seront satisfaits, mais que les individus sauraient autolimiter leurs besoins (Castoriadis 1996, IV : 137), afin de développer une « sobriété heureuse » (Rabbi) dans à un monde où les ressources matérielles sont limitées.

Un développement basé sur la « self reliance », c'est-à-dire l'autonomie, signifie en quelque sorte un développement plus endogène ou autocentré. Il renforce la culture en centrant les efforts de développement sur les ressources (au travers la participation des populations notamment) et les connaissances propres du pays. En prenant appui sur la base et non pas sur les élites (souvent formées à l'étranger dans les PED), le développement peut prendre en compte les attentes des populations et ainsi répondre à leurs besoins essentiels fait remarquer Roy Preiswerk.

La satisfaction des besoins essentiels suppose le respect des normes sociales internationales permettant de garantir un socle minimum de redistribution et de protection sanitaire et sociales. Dans une perspective écosocialiste, il faut y ajouter le respect des normes environnementales, afin de préserver le cadre de vie des populations et la nature nécessaire à leur survie.

Nous venons de décrire brièvement le cercle vertueux formé par **ces quatre principes du développement local et national**. Le modèle d'activité économique, dont s'inspire à présent la « décroissance sélective » dépend plus des obstacles à lever, pour le réaliser que de solutions réellement nouvelles à découvrir. Roy Preiswerk précise que la définition de la stratégie dissociative (telle l'autonomie économique et politique) la plus appropriée à chaque cas particulier doit se faire selon les ressources disponibles, les conditions écologiques et la situation économique de la collectivité concernée. De plus ces suites d'hypothèses ne représentent qu'un archétype, puisque certains pays n'ayant pas suivis strictement ce modèle parviennent à ce développer correctement. « Les stratégies fondées sur la satisfaction des besoins essentiels existent en combinaison avec l'autonomie (Chine) aussi bien qu'indépendamment (Taiwan). Il y a des cas de dissociation sans satisfaction des besoins essentiels (Haïti) aussi bien que des cas d'association sans satisfaction des besoins essentiels (cas le plus fréquent)" (Preiswerk : 180 :153). En s'appuyant sur ce modèle de référence, chaque pays devrait trouver sa propre voie de développement, en choisissant de privilégier l'un des trois pôles, en fonction de sa situation propre.

²⁶ RAHNEMA Majid et ROBERT Jean, *La puissance des pauvres*, Actes Sud, 2008, p. 263.



La redistribution a une fonction de cohésion sociale du niveau individuel au niveau global.

Dans les social-démocraties, comme dans l'écosocialisme autogestionnaire, au niveau individuel la redistribution permet d'éviter les trop grands écarts, de salaire, de revenu, de patrimoine. Au niveau des coopératives, elle permet d'éviter que les plus puissantes absorbent les plus petites. Au niveau régional, la redistribution permet une solidarité entre territoires, c'est-à-dire entre les communes, les régions ou les nations les plus riches vis-à-vis des plus pauvres. La tentation des territoires les plus riches consiste souvent à vouloir s'affranchir des différentes formes de redistribution économiques, qu'ils considèrent comme un impôt injuste, qui pèse sur eux, le peuple travailleur et d'aider un peuple paresseux. Les différences identitaires et culturelles s'y ajoutent souvent, mais sont généralement des prétextes, liés à des égoïsmes économiques. Ces derniers étant eux-mêmes renforcés par des peurs ou des situations d'insécurité économique. Cependant, à terme, ce morcellement conduit à une compétition entre territoires, puis parfois à des guerres économiques, voire militaires. La diminution de la taille des territoires, peut avoir certaines vertus, lorsqu'elles favorisent le développement de l'autonomie économique et politique, si elle est compensée par une volonté de coopération dans le cadre de régulation fédéraliste, comme c'est le cas en Allemagne, ou en Suisse. L'intérêt des territoires des plus riches, consiste dans ce cas là à favoriser une certaine redistribution dans le cadre d'accord au niveau fédéral, afin de se prémunir contre des conflits économiques, sociaux ou militaires à l'avenir, avant même de faire preuve d'altruisme désintéressé.

Concernant l'axe redistributif, pour les territoires qui cherchent la justice et la paix, l'équilibre est difficile à trouver entre le pôle de l'autonomie territoriale sans redistribution, qui conduit à l'égoïsme et agressivité (comme le nationalisme capitaliste) et le pôle de l'Etatisme autoritariste (stalinien, jacobin), qui conduit sous prétexte d'égalité à imposer des principes et des règles communes partout parfois inadaptée. Ce qui va nuire à l'autonomie (politique), à la liberté d'instaurer d'une plus grande solidarité économique (en proposant par exemple un Smic plus élevé, un meilleur système d'assurance maladie...), à l'expérimentation (dans le domaine éducatif par exemple), économique, social. Pour cette raison en plus de la dimension socialiste autogestionnaire, la redistribution est une des clés de

l'écosocialisme autogestionnaire, mais elle est fédéraliste, c'est-à-dire fondée sur des accords entre territoires et non étatique ou centraliste.

**LES 4 GRANDES POLITIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES
FACE AUX NORMES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES
(Démocratie centralisatrice versus décentralisatrice)**

	Mondialisme néolibéral	Internationalisme centralisateur ou Altermondialisme centralisateur	Relocalisation souverainiste : Nationalisme d'extrême droite ou Démondialisation socialiste ou relocalisation écologique seule	Relocalisation fédéraliste et sociale (Internationalisme fédéraliste (social)) ou Altermondialisme fédéraliste et social
Solidarité économique, redistribution et régulation internationale par les normes égalisatrices (sociales, économiques, fiscales, écologiques)	-	+	-	+
Autonomie économique et identité culturelle	-	-	+	+
Centralisation excessive des décisions, avec risques de dérive vers un gouvernement mondial peu démocratique	+	+	-	-
Démocratisation par un processus décisionnel fondé sur la subsidiarité (du bas vers le haut)	-	-	+	+

**LES DIFFERENCES DE SOUVERAINETE
PAR RAPPORT AUX ETATS ET AUX FEDERATIONS
PAR RAPPORT AU SOCIAL ET AU LIBERAL**

Le confédéralisme social et le confédéralisme libéral s'affrontent mais s'équilibrent. La subsidiarité démocratique du confédéralisme politique, (telles celles des communes) et économiques (telles les coopératives) s'inscrit prioritairement sous le principe de la liberté démocratique. Au plan de la recherche de l'égalité, le confédéralisme social se rapproche de la démocratie d'Etat. Cette dernière visent avant tout l'égalité entre les citoyens sur dans les différentes régions.

Le confédéralisme social et la démocratie solidaire d'Etat (social démocratie ou socialisme d'Etat), recherchent l'égalité. C'est-à-dire qu'ils cherchent à éviter par exemple que la fiscalité ou les salaires minimums soient trop bas dans certaines zones (communes, régions...). Ce qui favoriserait le dumping social, les inégalités économiques et la concurrence vers le « moins disant social » entre salariés ou unités de production. Cependant, les dérives de la démocratie solidaire d'Etat résident dans les risques de centralisme, avec ces décisions imposés d'en haut sans consultation, l'uniformisation des modes de vie et des pratiques professionnelles et plus généralement dans le manque de liberté et donc d'autonomie dans les choix des acteurs situés à la base. L'enjeu démocratique consiste donc à trouver un équilibre entre la liberté du confédéralisme libéral et l'égalité de l'Etat unitaire (ou de l'égalité républicaine) sans basculer ni dans un excès, ni dans l'autre. Le confédéralisme social, comme la relocalisation confédéraliste sociale cherche justement à trouver un équilibre entre liberté et égalité.

Conclusion

Au plan économique, la relation entre l'intérieur et extérieur différencie aussi les protectionnismes économiques de droite et de gauche. Le paradoxe du souverainisme de droite c'est qu'il prône l'ordre protecteur économique vis à vis de l'extérieur de son territoire (national, continental, régional...), via une politique protectionniste. Mais, en même temps, il défend la liberté socio-économique à l'intérieur de son territoire, c'est à dire, les inégalités socio-économiques. Précisons, qu'au plan économique, le souverainisme de droite relève du capitalisme, donc de la propriété privée des moyens de production régulée par le libre marché.

A la différence du souverainisme socio-économique égalitariste qui peut prendre la forme d'Etat souverainistes communistes ou socialistes, de fédéralismes communistes, socialistes ou écosocialistes. Ces trois derniers se caractérisent par un gouvernement démocratique fédéraliste, qui mène une politique économique égalitariste à l'intérieur du territoire et aussi à l'extérieur. Cette dernière peut prendre la forme d'un système de préférences généralisées (SPG) voté démocratiquement dans le cadre d'une fédération internationale des nations. A l'intérieur du territoire, il y aura un équilibre entre une régulation démocratique du marché et planification démocratique de l'économie, donc entre la liberté et l'ordre économique. Quant au souverainisme communiste (d'Etat ou dans une fédération communiste), il prône un ordre égalitaire économique à l'extérieur (par le protectionnisme) et aussi un ordre égalitaire économique à l'intérieur (par la planification). La préservation des biens communs, la relocalisation écosolidaire et comme la décroissance solidaire de la consommation des ressources non renouvelables supposent une régulation publique internationale démocratique fondée sur la subsidiarité. Mais la mondialisation néolibérale développe au contraire une centralisation des instances de régulation dans le cadre du développement progressif d'une forme de gouvernement mondial libéral sous la direction des organisations internationales, telles l'OMC, la Banque Mondiale, le FMI ou le Conseil de Sécurité. Cette mondialisation ordolibérale s'oppose donc à la relocalisation qu'elle soit sociale ou d'extrême droite. Cette dernière relève quant à elle d'une relocalisation non sociale et non sélective qui s'inscrit dans une politique autarcique, relativement égoïste. Parfois, elle affirme son autonomie et sa souveraineté économique concernant les importations, mais perpétue pourtant une politique néocoloniale vis-à-vis du Sud, en exploitant leurs ressources.